



Reconnaissance AEAi N° 32869

Titulaire

FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Fabricant

FeuerschutzTeam AG
5505 Brunegg
Schweiz

Groupe

242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit

FST SCHIEBETÜRE MANUELL-AUTOMATIK RA TÜRE

Description

Porte coulissante à deux battants en cadre de bois dur, E=68mm, vitrage PLANLINE F30 (E=68mm, Lmax=2500mm, Smax=3,75m²), joints labyrinthe, laminé de protection incendie, avec/sans porte de service

Utilisation

EI 30
Btest=3104mm, Htest=2560mm
Dans cloison AEAi selon extension du domaine d'application
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

IBS, Linz: Rapport d'essai '04020526' (12.01.2005), Rapport d'essai '322012603-1' (07.11.2022); SIPIZ, Olten: Expertise 'GU SIPIZ 182 001' (27.07.2023)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2028

Date d'édition

21.12.2023

Remplace l'attestation du -

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2000, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes coulissant horizontalement et verticalement

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.
- .

Constructions vitrées

- Le type de verre et la technique de fixation, y compris le type et le nombre de fixations, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Il est permis de diminuer le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage, mais il ne faut pas les augmenter au-delà des dimensions du vitrage soumises aux essais.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite. La largeur minimale de la frise est de 40mm.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Expertise, SIPIZ AG, Olten, n° GU 182 001 2023 du 27.07.2023

- Vide de cadre de la porte coulissante :
Bmax=4650mm Hmax=5250mm Smax=16.28m²
- Vide de cadre de la porte de service à 1 battant:
Bmax=1250mm Hmax=2250mm Smax=2.81m²
- Vide de cadre de la porte de service à 2 battants:
Bmax=2200mm Hmax=2200mm Smax=4.84m²
- Montage dans cloison n° AEA :
19161, 20364, 20366, 26342, 26370, 19162, 21800, 21815, 26341, 31182, 25127, 17414, 17979, 17413, 15578, 17535, 15579, 27334, 27335, 27351, 30181, 19163, 24544, 26341

- Vitrages dans la porte coulissante :

Type de vitrage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m ²]	Largeur de la frise min. [mm]
PYRANOVA 30 S 2.0 / 30 S 2.1	≥15	1978	2802	5.54	60
verre monolithique et isolant	≥15	2140	1473	3.15	60
CONTRAFLAM 30/N2	≥16	1458	3400	4.95	60
CONTRAFLAM 30 DIAMANT STADIP	≥16	1810	2705	4.90	60
verre monolithique et isolant					
CONTRAFLAM 30 WALL (PIANO) (avec/sans jalousie)	≥16	1265	3113	3.94	60
PLANLINE F30 (avec/sans jalousie)	≥15	2000	2802	5.60	60
FIRESWISS FOAM 30-15 / 30-16 O	≥15	1987	2802	5.56	60
	≥15	2140	1473	5.54	60
FIRESWISS FOAM 30-19 / 30-20 O	≥19	1987	2802	5.56	60
verre monolithique et isolant	≥19	2140	1473	5.54	60
PYROSTOP 30-10 / 30-12	≥19	940	2030	1.90	60
PYROSTOP 30-17 ISO / 30-18 ISO					
Verre plombé uniquement en combinaison avec du verre de protection incendie	8.5-23	-	-	-	-

- Éléments de remplissage dans la porte coulissante :

Type de remplissage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m ²]	Largeur de la frise min. [mm]
Palusol type 100 SW20-1, recouverte des deux côtés de plaque en bois ou en matériaux bois	≥28	1040	2140	2.22	60



- Plaques de protection en métal, fixées en applique
- Doublage:
 - Bois ou matériaux bois, d'un côté: Emax=96mm
 - Matériau RF1, d'un côté ou des deux côtés : Emax=52mm
- Avec/sans protection métallique de chants
- Porte de service: Ferme-porte en applique et intégré (ITS)
- Avec/sans joints de sol
- Divers entraînement de porte pour porte coulissante
- Quincaillerie diverse
- Autres variantes selon rapport EXAP

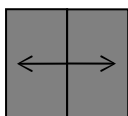


Complément à la reconnaissance AEAI

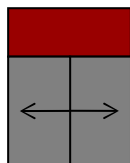
Les possibilités d'utilisation du produit sont élargies aux types de construction suivants correspondant au schéma de base :

MONTAGE DE PORTES COULISSANTES À DEUX BATTANTS (K8–K13) DANS UNE PAROI NON NORMALISÉE (K14)

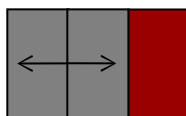
K 8



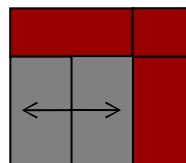
K 9



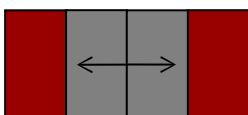
K 10



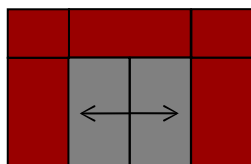
K 11



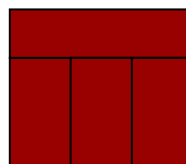
K 12



K 13



K 14



Bases :

(K8) Porte coulissante dans une construction support normalisée

n° AEAI: 25498

(K13) Porte coulissante dans une construction support non normalisée

n° AEAI: 32869

(K14) Paroi non normalisée

n° AEAI: 19161, 20364, 20366, 26342, 26370, 19162, 21800, 21815, 26341, 31182, 25127, 17414, 17979, 17413, 15578, 17535, 15579, 27334, 27335, 27351, 30181, 19163, 24544, 26341

Représentation des types de construction :

La représentation en images des types de construction donne un aperçu complet des portes coulissantes avec imposte et / ou partie(s) latérale(s). Le type de construction K14 montre une paroi non normalisée (paroi avec une largeur illimitée), conforme à la norme EN 1364-1.

La durée de validité de ce complément correspond à la durée des reconnaissances AEAI sur lesquelles il repose. Si la validité d'une ou plusieurs des reconnaissances AEAI mentionnées ci-dessus expire, ce complément perd la validité.